SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 22 mai 2025 (PV-CS372)
12h
1222 Albert-Tessier et Plateforme ZOOM

Départements	Délégué.es	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Anatomie	Philippe Paquette	A
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	Benoît Daoust	P
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	Thomas Auvray	P
Biologie médicale	Maria-Grazia Martinoli	P
Chiropratique	Christian Linard	P
Ergothérapie	Joanie Maclure	A
Ergothérapie	Noémi Cantin	P
Études en loisir, culture et tourisme	Isabelle Falardeau	P
Finance et économique	Kais Bouslah	P
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P
Génie industriel	François Gauthier	P
Génie mécanique	Gilbert Lebrun	P
Gestion des ressources humaines		
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Léonore Brassard	P
Lettres et communication sociale	Lise Fontaine	P
Management	Viviane Gascon	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Hédia El Ourabi	P
Mathématiques et informatique	Nadia Ghazzali	A
Mathématiques et informatique	François Meunier	A
Orthophonie	Dima Safi	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Psychoéducation et travail social	Bouchra Taïbi	P
Psychoéducation et travail social	Georgia Vrakas	P
Psychologie	Sylvain Sirois	P
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Psychologie	Judith Kotiuga	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	P
Sciences comptables	Daphné Drouin	A
Sciences de l'activité physique	Nour Saadé	P
Sciences de l'activité physique	Jacques Abboud	P
Sciences de l'éducation	Anderson Araujo-Oliveira	A
Sciences de l'éducation	Ousmane Sy	A
Sciences de l'environnement	Cynthia Morinville	A
Sciences de l'environnement	Éric Harvey	A

Sciences humaines	Mahdi Kelfaoui	P
Sciences infirmières	Éric Ahern	P
Sciences infirmières	Isabelle Gougeon	P

Comité exécutif	**Officières et officiers**	**Présence / Absence**
Présidence	Pier-Luc Lajoie	P
VP aux relations de travail (VPRT)	Mariane Gazaille	P
VP aux affaires syndicales (VPAS)	Marc Beauregard	P
VP aux affaires universitaires (VPAU)	Chloé Fortin-Bergeron	P
VP aux services à la collectivité (VPSC)	Marianne Paul	P
Secrétaire	Lyne Cloutier	A
Trésorerie	*Poste vacant*	--

Personnel du Syndicat		**Présence / Absence**
Conseillère aux relations de travail	Diane Beauchemin	P
Conseiller aux affaires universitaires	François Landry	P

La professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité du Syndicat, préside la réunion en l'absence de la secrétaire du Syndicat, et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire de réunion.

CS372-22-05-2025-01 Ouverture de la réunion

Le président du Syndicat tient à saluer et à remercier les délégué.es qui en sont à leur dernière participation à titre de membre du Conseil syndical. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux et nouvelles délégué.es.

La présidence de réunion rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

Un délégué félicite les membres du comité exécutif pour leur élection et réélection.

CS372-22-05-2025-02 Vérification du quorum

La présidence de réunion déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.es syndicaux prévu à l'article 12.4g. des *Statuts* du SPPUQTR est atteint.

CS372-22-05-2025-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence de réunion présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS372)
4. Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
5. Rapport du comité des relations de travail
6. Mieux connaitre sa convention collective
7. Tribune des délégué.es

8. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 17 avril 2025 (PV-CS371)
9. Dépôt de documents
    1. Procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX699 et PV-CX700)
10. Questions diverses
11. Date de la prochaine réunion régulière : 11 septembre 2025
12. Clôture de la réunion

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 372e réunion du conseil syndical ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Audrey Bistodeau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 372e réunion du conseil syndical du 22 mai 2025.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS372-22-05-2025-04 Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique

La VPAU présente les actions entreprises par le comité exécutif depuis le 1er mai 2025.

- Discussion sur les enjeux liés aux conditions de travail en comité exécutif le 1er mai;
- Rencontre avec le Vice-rectorat aux ressources humaines le 2 mai;
- Rencontre avec le procureur du SPPUQTR le 6 mai;
- Rencontre de l'Intersyndicale le 6 mai;
- Participation à la présentation du Recteur et discussion avec celui-ci le 12 mai;
- Rencontre avec le Vice-rectorat aux ressources humaines le 15 mai;
- Rencontre avec des officiers du SPUQ UQAM le 21 mai.

La VPAU souligne que l'Université a le pouvoir (droit de gérance) de procéder à une restructuration. Elle indique que la phase de déploiement du modèle va demander des négociations avec les syndicats, et qu'en conséquence la restructuration nécessitera des modifications à la convention collective. Une réouverture de celle-ci est inévitable. Une période de négociation s'ensuivra. Les résultats de cette négociation devront être votés au scrutin secret en assemblée générale par les membres du SPPUQTR.

La VPAU présente les premiers enjeux identifiés reliés aux conditions de travail :
a) Conservation de l'autonomie départementale (directement lié aux enjeux de nouveaux lieux décisionnels);
b) Lieux décisionnels (ex. : conseil de regroupement)
    a. Gouvernance, fonctionnement et constitution des nouveaux lieux de décision

b. Modification des processus décisionnels prévus à la convention collective
   Quelques exemples:
   i. Embauche : art. 9.08 (p.36);
   ii. Évaluation et promotion : art.11.20 et art. 11.21 (p.64)
   iii. Approbation et adoption des tâches professorales : art. 10.10 (p.44)
c. Allocation des ressources humaines et matérielles
   a) Responsabilités des directions départementales prévues à la convention collective:
      - Art. 1.21 vii) Gestion courante du personnel, des processus et des tâches académiques et administratifs relevant du département
      - Art. 1.21 viii) Veiller à la gestion du budget du département
d. Processus de nomination des doyens et des vice-doyens de regroupement ou des directions administratives
   - Choisis par la direction ou nommés par les professeurs.es?

La VPAU termine son exposé en présentant les prochaines étapes :

- Rencontre prévue avec le Vice-rectorat aux ressources humaines le 4 juin.
- Réunion du Conseil d'administration le 16 juin : Positionnement de l'Université sur le modèle qui sera développé. La présidence et la VPAU seront à cette réunion à titre d'observateur.es.

Une déléguée incite ses collègues à porter une attention à la cartographie. Elle contient des erreurs, des incongruences. La VPAU indique que ses erreurs ont été portés à l'attention des responsables du Chantier, mais que les corrections tardent.

Les délégué.es échangent sur le statut des doyen.nes et vice-doyen.nes dans une structure académique. À la lumière des informations connues, le ou la vice-doyen.ne serait un professeur.e dégagé.e. Le statut de doyen.ne serait un.e (professeur.e avec un statut de) cadre.

Un délégué demande au comité exécutif s'il y a des enjeux et des éléments identifiés par le Syndicat comme positif dans les modèles. La VPAU rappelle que le rôle du Syndicat est de soulever les enjeux et de protéger les intérêts des professeur.es. Elle mentionne au passage qu'il y a effectivement des opportunités et des gains à saisir.

La VPAU poursuit en indiquant qu'il sera demandé la ventilation des résultats de la consultation qui se déroule jusqu'au 1er juin. Par la suite, une fois que le Conseil d'administration de l'UQTR se sera positionné le 16 juin, une analyse plus poussée sera effectuée pour cerner les points de vigilance liés aux conditions de travail des professeur.es. Indépendamment du modèle retenu, des modifications à la convention collective seront nécessaires et feront l'objet de négociations dès cet automne. La préservation de la souveraineté des Assemblées départementales et le respect de l'autonomie professorale sont des conditions essentielles à la conclusion d'une entente avec la partie patronale. C'est sur cette entente portant sur les modifications à la convention collective que les membres du Syndicat seront finalement appelés à se prononcer lors d'une Assemblée générale – une étape incontournable dans le déploiement du nouveau modèle. Autrement dit, une

fois les détails connus, il sera encore possible pour les professeur.es de s'opposer au modèle en refusant les modifications à la convention collective qui en découlent.

Un délégué demande que le Syndicat organise des activités, des séances d'informations avec les professeur.es. Le président du Syndicat répond par l'affirmatif en tenant compte du calendrier de déploiement de la restructuration.

Une déléguée rappelle que le rôle des délégué.es est de fédérer leurs collègues afin d'identifier des enjeux qui les préoccupent, puis d'alimenter le comité exécutif sur ces enjeux.

CS372-22-05-2025-05 Rapport du comité des relations de travail

La vice-présidence aux relations de travail présente le point.

Grief 2024-08 – Refus d'achat de cours en réserve à partir de l'annexe C avant le 17 août 2024 (Achat de cours en réserve à partir de la fiducie)
Lettre d'entente à venir.

Grief 2024-04 Suspension disciplinaire
Médiation en cours au ministère du Travail. Rencontre préparatoire : 21 mai 2025
2e séance : 5 juin 2025.

Grief 2024-06 – Statut d'une professeure suppléante et non-reconnaissance du Syndicat (Renouvellement de contrat Pre suppléante)
Discussion en Comité des relations de travail conjoint (Syndicat et administration). Rencontre avec le procureur du Syndicat le 22 mai 2025.

Projet de lettre d'entente relative à la renonciation au report de l'échéance du 2e contrat d'une professeure à la suite d'un congé maternité
Lettre d'entente signée.

Projet de lettre d'entente relative à la renonciation au report de l'échéance du 2e contrat d'un professeur à la suite d'un congé maladie
Lettre d'entente en processus de signature.

Entente organisme subventionnaire et octroi de libérations d'enseignement Respect et applicabilité des contenus
Avis demandé au procureur du Syndicat. Demande d'information supplémentaire à la personne professeure. Suspension des délais.

Dossier promotion - pourcentage services à la collectivité non-conforme
Lettre d'entente signée.

Modification d'un procès-verbal - Atteinte à la réputation
Demande d'entamer le processus.

Allégations – ingérence, atteinte à la réputation et climat délétère
En cours.

Retour de long congé de maladie et dette de cours
En cours.

Retour de congé de maladie et dette de cours
En cours.

Refus de la tâche – non-octroi d'un cours
En cours.

AÉR et retour de congé de maladie
En cours.

Allégement de tâche et développement de programme
En cours.

Allégement de tâche, études et dette de cours
En cours.

Dégagement/libération 2024-2025 – Tâche et flexibilité de la tâche
Libérations accordées. Dossier réglé.

Calcul et approbation de tâche
En cours. Si les délais ne sont pas respectés par l'administration, informez le Syndicat en lui partageant aussi la correspondance reçue.

Projet pilote concernant les locaux : gestion de l'espace – partage de bureau sur une base volontaire
Présentation des résultats du sondage déployé en avril :
N : 351 professeur.es
Taux de participation : 67 %
56 % : Non
30 % : Oui, à certaines conditions

- Choix des collègues;
- Si possibilité d'un retour en arrière;
- Si système de réservation;
- Si accès à des locaux de réunions.

14 % : Oui
L'administration avait initié un projet-pilote avec un département. Le Syndicat a demandé une suspension de délai. Le Syndicat souhaitait, avec ce sondage, obtenir des données probantes sur le partage des bureaux.

Révision et adaptation du texte de la convention collective par une réviseure externe – rédaction inclusive
Demande de révision du texte proposé. Discussions avec la firme externe et le Service des ressources humaines. Impression à venir. Report du projet d'épicénisation.

Prestations pour congés parentaux et de maternité
Lettre d'entente signée.

Grief 2024-07 – Interprétation de l'article 10 de la convention collective et non-respect de l'article 10 de la convention collective (Considérations à l'égard des cours en surplus de tâche – flexibilité)
À discuter en Comité des relations de travail conjoint (Syndicat et administration). Rencontre avec la Direction le 2 juin.

Lettre d'entente sur l'Annexe I
Signature à venir. Dans l'édition de la convention collective, deux paragraphes avaient été déplacés.

Direction départementale par intérim hors-département – Évaluation
En cours.

Climat de travail délétère & résolution de problème
En cours.

Ingérences – processus d'embauche
En cours.

Lettre d'entente no. 4 - Processus d'embauche
Observations réalisées par le Syndicat. Sondage déployé. Analyses des résultats du sondage. Bilan conjoint an 1 à venir.

CS372-22-05-2025-06 Mieux connaître sa convention collective

La VPRT présente l'article 23.09 de la convention collective : Activités professionnelles extérieures.

La VPRT rappelle que selon la convention collective, ces activités ne peuvent excéder en moyenne une (1) journée ouvrable par semaine dans le cas d'un professeur à temps plein. À une question d'un délégué portant sur la définition à donner à jour ouvrable, la VPRT spécifie que, selon le Syndicat, les jours ouvrables sont du lundi au vendredi, soit l'équivalant de 52 jours par année (excluant les soirs et les fins de semaine) et que selon l'employeur, ils sont du dimanche au samedi, car les professeur.es sont payé.es à l'année.

CS372-22-05-2025-07 Tribune des délégué.es

Un délégué mentionne que des fonds obtenus du CRSNG sont retenus par le Service des finances jusqu'à l'obtention de la certification éthique. Discussion sur la possibilité qu'une libération partielle des fonds soient automatique, sans en faire la demande.

> La VPSC indique que cette situation découle d'une exigence des organismes subventionnaires. Pour le Fonds de recherche du Québec, elle invite ses collègues à se référer à la section 5.5 des *Règles générales communes des FRQ* :
> https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2025/01/rgc_2024_vf.pdf

Une déléguée se questionne sur le système utilisé pour compléter le formulaire de tâche, qu'elle juge compliqué.

> Réponse : Il est désormais possible d'y intégrer le CV. Pour conclure le tout, il faut préalablement fermer les projets de l'année précédente.

Un délégué s'inquiète pour les recherches qui doivent se dérouler durant la période estivale en raison du calendrier de travail du comité d'éthique.

CS372-22-05-2025-08 Lecture et adoption du procès-verbal du 17 avril 2025 (PV-CS371)

La présidence de réunion présente le projet de procès-verbal de la 371e réunion du conseil syndical tenue le 17 avril 2025.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de 371e réunion du conseil syndical tenue le 17 avril 2025 ;
CONSIDÉRANT que les délégué.es ont reçu les projets dans les délais prescrits ;
CONSIDÉRANT l'avis des délégué.es sur la conformité des projets de procès-verbaux;

Sur proposition de la professeure Isabelle Falardeau, appuyée par le professeur Christian Linard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 371e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS372-22-05-2025-09 Dépôt de documents

1. **Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX699 et PV-CX700)**
   La présidence de réunion attire l'attention des délégué.es sur les procès-verbaux des réunions CX699 et CX700 du comité exécutif et elle invite les délégué.es qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS372-22-05-2025-10 Questions diverses

La présidence de réunion invite les délégué.es à réfléchir en la possibilité de solliciter un poste au comité exécutif, de demander des informations sur les rôles et responsabilités.

CS372-22-05-2025-11 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion régulière du conseil syndical sera le 11 septembre 2025.

CS371-17-04-2025-12 Clôture de la réunion

La séance est levée à 15 h 15.

Présidence de réunion	Secrétaire de réunion
Marianne Paul	François Landry
Vice-présidente aux services à la collectivité	Conseiller aux affaires universitaires